Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/France-Saint-Alban-manutention-de-combustible-du

2 août 2016

France : Saint-Alban : manutention de combustible du réacteur n°2 sans contrôle de radioactivité du bâtiment

Durant l'arrêt du réacteur n°2 pour des opérations de maintenance et de rechargement de combustible, des opérations de manutention du combustible nucléaire ont été lancées alors que la surveillance radiologique du bâtiment n'était pas assurée : la manutention interdite a duré une heure trente. Suite à cette absence de mesure de radioactivité, les spécifications imposent également que le système de ventilation du bâtiment passent dans un niveau accru de confinement ce qui n'a pas été fait.

Ce que dit l'ASN :

Non-respect des spécifications techniques d'exploitation relatives à la ventilation du bâtiment combustible du réacteur n° 2

08/08/2016

Centrale nucléaire de Saint-Alban - Réacteurs de 1300 MWe - EDF

Le 2 août 2016, alors que le réacteur n° 2 de la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice était en arrêt pour rechargement du combustible et opérations de maintenance, l'exploitant a engagé des opérations de manutention du combustible nucléaire alors que la surveillance radiologique du bâtiment n'était pas correctement assurée.

Le bâtiment combustible des centrales nucléaires exploitées par EDF est équipé d'un circuit de ventilation et de filtration de l'air. Ce circuit est composé de deux voies redondantes qui permettent, chacune à elle seule, de maintenir la température ambiante dans les limites acceptables pour le personnel et les matériels. En cas d'accident de manutention des assemblages de combustible dans le bâtiment combustible, ce circuit assure également le confinement du bâtiment pour éviter tout rejet accidentel à l'extérieur de la centrale (et plus particulièrement d'iode radioactif).

Le bâtiment combustible des centrales nucléaires exploitées par EDF est équipé de plusieurs capteurs qui mesurent le niveau de radioactivité et peuvent déclencher le passage du circuit de ventilation dans sa configuration permettant d'augmenter le niveau de confinement du bâtiment. L'un de ses capteurs est situé dans le hall du bâtiment.

Dans le cadre des opérations de maintenance du réacteur n° 2 de la centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice, EDF procède, de manière alternative, à des coupures d'alimentation électrique des voies d'alimentation des matériels. Afin de se prémunir de ces coupures, le service électrique de la centrale nucléaire avait branché le capteur de mesure de radioactivité du hall du bâtiment combustible du réacteur n° 2 sur une alimentation autonome provisoire pour éviter une décharge de la batterie du capteur.

Le 2 août 2016, il était prévu de déposer cette alimentation provisoire et de réalimenter le capteur de mesure de radioactivité du hall du bâtiment combustible du réacteur n° 2 sur les voies électriques normales.

Une erreur de communication a conduit les équipes de conduite à considérer que cette opération était accomplie. EDF a alors engagé vers 11H00 des opérations de manutention du combustible : ces opérations ont duré pendant 1 heure et 30 minutes.

Vers 13H00, un agent des équipes de conduite a réalisé qu'en réalité le capteur de mesure de radioactivité du hall du bâtiment combustible du réacteur n° 2 était resté branché sur son alimentation autonome provisoire et que les opérations de manutention du combustible n'auraient pas dû être engagées.

L'alimentation électrique provisoire de ce capteur de mesure conduit en effet à considérer ce matériel comme indisponible au sens des spécifications techniques d'exploitation. Dans cette configuration, les spécifications interdisent toute opération de manutention de combustible et imposent de passer le système de ventilation dans la configuration permettant d'augmenter le niveau de confinement du bâtiment.

Rétrospectivement, il s'avère qu'EDF n'a pas respecté ces spécifications au cours de l'opération de manutention de combustible engagée le matin du 2 août 2016.

Cet événement constaté n'a pas eu de conséquence sur les installations, ni sur l'environnement.

En raison du non-respect des spécifications techniques d'exploitation, cet incident a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-specifications-techniques-d-exploitation51